



## DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2024

### Décision n° 05/2024

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 6 avril 2024 portant création d'un poste d'agent technique non titulaire pour accroissement de travail
- Vu la candidature de Monsieur BARILI Antoine
- 

### DECIDE

**ARTICLE 1** : de signer un contrat de travail à durée déterminée avec M BARILI Antoine pour la période du 2 mai au 31 octobre 2024

**ARTICLE 2** : de fixer la rémunération de BARILI Antoine sur le grade d'adjoint technique calculée sur la base de 35/35è de la valeur de l'indice brut 358 indice majoré 352, augmentée le de l'indemnité de résidence

Poggio-di-Nazza le 02/05/2024



adresse / adirizzu : Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA  
Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 [mairie.poggio-di-nazza@orange.fr](mailto:mairie.poggio-di-nazza@orange.fr)  
[www.upoghjudinazza.corsica](http://www.upoghjudinazza.corsica)